



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 29249

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des agents de maîtrise de La Poste. Depuis la réforme de La Poste de 1992, le métier d'agent de maîtrise a considérablement évolué. Il doit maintenant satisfaire autant à des exigences de management, de gestion d'équipes que de responsabilités commerciales. En étendant ses différentes activités, La Poste évolue désormais dans un secteur concurrentiel direct avec les banques ou les entreprises de courrier. Les agents de maîtrise ont donc dû s'adapter à cette évolution par l'accomplissement de nouvelles tâches d'ordre commercial. Leur nouveau métier n'est pas reconnu comme tel dans leur déroulement de carrière. Par conséquent, les agents de maîtrise de La Poste demandent l'instauration d'un indice supplémentaire de fin de carrière. La direction générale de La Poste reconnaît d'ailleurs la légitimité de cette revendication eu égard à l'évolution du métier. Elle a appuyé la demande de création d'un nouvel indice 664 qui permettrait la reconnaissance des tâches effectivement réalisées par les agents de maîtrise. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour faire aboutir cette requête.

Texte de la réponse

Les agents de maîtrise de La Poste assurent des responsabilités essentielles dans l'accompagnement de l'évolution des activités de La Poste, et dans la mobilisation des postiers sur les enjeux majeurs de l'entreprise. Afin de répondre aux attentes de ces agents, notamment en termes de déroulement de carrière, l'exploitant public envisage un ensemble de mesures de nature à mieux reconnaître le rôle et la professionnalisation de cette catégorie de personnels. Certaines d'entre elles ont des aspects statutaires qui font l'objet d'un examen attentif par les services du ministère chargé des postes et télécommunications en liaison avec les services du budget et de la fonction publique. Il apparaît actuellement prématuré de préjuger des résultats de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29249

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2604

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4161